

ACTES DU COLLOQUE

Réindustrialiser la France : quelle attractivité dans une économie globalisée ?

La France bénéficie d'une attractivité après une période de stagnation pendant plusieurs décennies. Le rattrapage en cours est illustré par la prééminence de la France en tant que première destination européenne des investissements directs étrangers en 2022, et ce pour la quatrième année consécutive. Selon les données du baromètre EY, comme l'a souligné Marc Lhermitte, Senior Partner chez EY, en ouverture du panel, la France accueillait 1259 investissements étrangers dont 40% dans l'industrie et 50% dans des zones rurales ou des agglomérations moyennes de moins de 200 000 habitants. Depuis quelques années, la France a regagné environ 100 000 emplois industriels, contribuant ainsi à la réduction du taux de chômage. Ce regain d'attractivité est le résultat de réformes menées depuis plusieurs années qui ont porté notamment sur la baisse de la fiscalité pour les entreprises comme les ménages, le marché du travail, et la simplification administrative, contribuant ainsi à créer

des défis géopolitiques et économiques importants, dont les hyperinflation en France, en particulier dans le cadre de la rupture énergétique avec la Russie. En parallèle, les politiques économiques offensives de certains acteurs internationaux, à l'image des États-Unis dont l'Inflation Reduction Act impacte l'industrie européenne, ou encore de la Chine qui a fermé l'accès à des marchés stratégiques pour les européens. La concurrence d'autres pays européens qui déploient des politiques d'attractivité d'envergure, notamment le Royaume Uni et l'Allemagne qui concentrent, avec la France, 50% des flux d'IDE en Europe, impose également à la France de consolider toujours plus son attractivité économique.

Dans cette optique, les récentes réformes législatives telles que la loi Industrie verte et les projets en cours, tels que le projet de loi sur l'attractivité financière, témoignent des efforts engagés par les autorités pour développer une politique d'attractivité ga-

l'objectif déclaré de la loi Industrie verte est d'augmenter la part de l'industrie dans le PIB français à 15 % d'ici 2030, constitue un pilier essentiel de cette stratégie. Le renforcement de cette stratégie, malgré les progrès réalisés ces dernières années, la trajectoire de réindustrialisation s'annonce longue et exigeante, nécessitant des investissements à long terme. Bien que le potentiel de réindustrialisation soit estimé à environ 100 000 emplois industriels nets d'ici 2030 (gains de productivité inclus), la France reste en retard par rapport à ses pairs européens en termes de part de l'industrie dans le PIB, comme l'a souligné Marc Lhermitte (EY).

Des priorités stratégiques doivent être déterminées et suivies : de nouvelles réformes fiscales, une simplification juridique et administrative accrue, des politiques foncières plus cohérentes et l'accélération des investissements dans la formation professionnelle peuvent permettre de renforcer l'attractivité économique de la France et consolider sa position dans le paysage économique européen et mondial.

Le 1er février 2024, l'Institut Choiseul et Clifford Chance ont conjointement organisé un Colloque de haut-niveau intitulé « Réindustrialiser la France : quelle attractivité dans une économie globalisée ? ».

Pensé pour réunir autour de la table des acteurs économiques, des décideurs publics nationaux et locaux ainsi que des praticiens du droit, ce colloque avait pour ambition d'offrir une plateforme d'échange et de dialogue sur les facteurs d'attractivité de la France vis-à-vis des investissements productifs.

Ces Actes s'attachent à restituer les principaux enjeux, conclusions et recommandations émanant des débats qui ont animé le Colloque. Ils permettront, nous l'espérons, d'alimenter les débats, d'éclairer les prises de décisions et de faire émerger des solutions coordonnées pour relever, ensemble, le défi de la réindustrialisation de la France.

Panel 1 : Attractivité de la France : stop ou encore ?

Recommandations sur la simplification administrative et l'allégement des contraintes

- Renforcer la stabilité des règles fiscales et réglementaires pour les porteurs de projets d'investissements
- Concentrer les moyens déployés sur une priorité : l'investissement industriel
- Accélérer les délais d'instruction des demandes d'implantation et développer les sites « clés en main »
- Encadrer davantage le droit au recours pour limiter les abus et supprimer un degré de juridiction pour accélérer les procédures
- Accompagner l'implantation des entreprises par l'appui des agences

Recommandations pour une stratégie globale d'attractivité qui active tous les leviers

- Prendre en compte toute la chaîne de valeur pour un écosystème complet
- Agir sur le coût du travail qualifié
- Se positionner sur les enjeux de l'industrie de demain, en misant sur l'énergie et l'innovation
- Activer le levier de l'éducation et de la formation

Panel II : Quelle sécurité juridique pour accélérer les investissements en France ?

- S'inspirer de la procédure d'admission préalable du Royaume- Uni
- S'inspirer du contentieux de l'urbanisme résidentiel pour le contentieux des investissements productifs
- Créer un nouveau modèle juridique et contentieux fondé sur le SRADDET et sur un accompagnement accru
- Redéfinir les contours de la participation du public



Laurent Saint-Martin,
Directeur général de Business France

La France a fortement renforcé son attractivité sur la scène internationale ces dernières années. Depuis 2018, notre pays est le plus attractif pour les investissements étrangers en Europe. Cette réussite a été amplifiée lors du sixième Sommet Choose France, l'édition de tous les records, marquée par l'annonce inédite de 13 milliards d'euros d'investissements, confirmant la position du site France pour l'accueil des projets stratégiques et structurants, avec à la clé 8 000 emplois créés sur notre sol. Et cette attractivité, nous la consolidons en 2023, avec 60 000 emplois créés ou maintenus grâce à 1815 projets d'investissements, dont 58% accompagnés par Business France.

L'avenir économique de notre pays, au-delà de sa capacité à attirer des investissements, repose sur notre capacité à réindustrialiser nos territoires. Car l'industrie est la clé de la bataille du commerce extérieur : pour exporter, il faut produire. Les filiales françaises d'entreprises étrangères contribuent à hauteur de 30% à nos exportations ! Réindustrialiser, c'est garantir notre souveraineté dans un monde où la sécurité de nos chaînes d'approvisionnement revêt une importance capitale, où la maîtrise de nos dépendances est essentielle pour assurer notre autonomie. La réindustrialisation c'est également une opportunité unique de mener à bien la transition écologique de notre économie, en ligne avec les ambitions du Président de la République et du Gouvernement en matière d'industrie verte.

Ce succès est le fruit d'une vision claire et ambitieuse, incarnée par le plan France 2030. Avec 54 milliards d'euros dédiés, ce plan offre aux investisseurs étrangers des opportunités sans précédent pour participer à cette

nouvelle ambition industrielle de la France, notamment dans des secteurs stratégiques tels que la santé, l'énergie, l'automobile et l'aéronautique. Nous pouvons ainsi nous appuyer sur un cap clair, qui capitalise sur des atouts structurels tels que notre géographie, la force de notre réseau logistique, de nos services publics, de nos infrastructures ou encore de nos talents. Nous pouvons également nous appuyer sur une politique pro-business avec la réforme des impôts de production, du marché du travail, du système des retraites, permettant de poser des fondamentaux solides.

Chez Business France, nous sommes les artisans de la dynamique de réindustrialisation de nos Régions. Forte d'un réseau en France et de bureaux à l'étranger implantés dans 70 pays représentant 95% du PIB mondial, Business France est le trait d'union entre le local et l'international. Nos équipes travaillent main dans la main avec les acteurs régionaux pour concrétiser les projets dans les territoires, en cohérence avec les stratégies de développement économique régionales.

La compétitivité de notre pays réside dans la vitalité, la diversité et la richesse de ses régions et de ses territoires, et c'est pourquoi 73 % des projets d'investissements dans l'industrie s'implantent dans nos communes de moins de 20 000 habitants, contribuant ainsi au dynamisme de l'ensemble de nos territoires.

Panel I : Attractivité de la France : stop ou encore ?

Les objectifs de ce panel :

- Revenir sur les forces et les faiblesses de la France en matière d'attractivité pour les investissements étrangers.
- Illustrer, à partir de l'expérience concrète de grands industriels et d'élus locaux, les freins concrets à l'accueil de projets de grande envergure sur le territoire.
- Échanger sur de nouvelles mesures visant à renforcer l'attractivité du pays.

Les panélistes :



Gil Avérous,

Maire de Châteauroux, Président de Châteauroux Métropole, Vice-Président du Département de l'Indre, Président de l'association Villes de France



Hugh Bailey,

Directeur général de GE France



Frédéric Duval,

Directeur général d'Amazon.fr



Marc Lhermitte,

Associé chez EY



Charles Rodwell,

Député chargé de la mission "Renforcer notre attractivité pour financer la relance industrielle de la France"



1. Une politique d'attractivité au service de l'indépendance et de la sécurité économique de la France ?

Contexte

La France bénéficie d'un regain d'attractivité après une période de stagnation pendant plusieurs décennies. Le rattrapage en cours est illustré par la prééminence de la France en tant que première destination européenne des investissements directs étrangers en 2022, et ce pour la quatrième année consécutive. Selon les données du baromètre EY, comme l'a souligné **Marc Lhermitte**, Senior Partner chez EY, en ouverture du panel, la France accueillait 1259 investissements étrangers dont 40% dans l'industrie et 50% dans des zones rurales ou des agglomérations moyennes de moins de 200 000 habitants. Depuis quelques années, la France a regagné environ 100 000 emplois industriels, contribuant ainsi à la réduction du taux de chômage. Ce regain d'attractivité est le résultat de réformes menées depuis plusieurs années qui ont porté notamment sur la baisse de la fiscalité pour les entreprises comme les ménages, le marché du travail, et la simplification administrative, contribuant ainsi

à créer un environnement plus favorable aux investissements.

Cette dynamique de revitalisation économique survient toutefois dans un contexte mondial marqué par des défis géopolitiques et économiques importants, dont les répercussions touchent directement l'Europe et la France, en particulier dans le cadre de la rupture énergétique avec la Russie. En parallèle, les politiques économiques offensives de certains acteurs internationaux, à l'image des États-Unis dont l'*Inflation Reduction Act* impacte l'industrie européenne, ou encore de la Chine qui a fermé l'accès à des marchés stratégiques pour les européens. La concurrence d'autres pays européens qui déploient des politiques d'attractivité d'envergure, notamment le Royaume Uni et l'Allemagne qui concentrent, avec la France, 50% des flux d'IDE en Europe, impose également à la France de consolider toujours plus son attractivité économique.

Dans cette optique, les récentes réformes législatives telles que la loi Industrie verte et les projets en cours, tels que le projet de loi sur l'attractivité financière, témoignent des efforts engagés par les autorités pour développer une politique d'attractivité ga-

rante de l'indépendance et de la sécurité économique du pays.

L'objectif déclaré de la loi Industrie verte, qui vise à accroître la part de l'industrie dans le PIB français à 15 % d'ici 2030, constitue un pilier essentiel de cette stratégie de renforcement de l'attractivité. Cependant, malgré les progrès réalisés ces dernières années, la trajectoire de réindustrialisation s'annonce longue et exigeante, nécessitant des investissements à long terme. Bien que le potentiel de réindustrialisation soit estimé à environ 100 000 emplois industriels nets d'ici 2030 (gains de productivité inclus), la France reste en retard par rapport à ses pairs européens en termes de part de l'industrie dans le PIB, comme l'a souligné **Marc Lhermitte** (EY).

Des priorités stratégiques doivent être déterminées et suivies : de nouvelles réformes fiscales, une simplification juridique et administrative accrue, des politiques foncières plus cohérentes et l'accélération des investissements dans la formation professionnelle peuvent permettre de renforcer l'attractivité économique de la France et consolider sa position dans le paysage économique européen et mondial.

Analyse 1 : La complexité des procédures administratives et juridiques, freins à l'investissement

En tête de ces priorités, la simplification des procédures administratives émerge dans le panorama des défis à relever pour accroître l'attractivité industrielle de la France. Comme en témoigne **Frédéric Duval**, Directeur général d'Amazon.fr, les lacunes en termes d'attractivité industrielle résultent en grande partie de la complexité des procédures administratives françaises. Des exemples récents, tels que l'abandon de projets d'usines par les groupes Ferrero en 2021 et Le Duff en 2022 respectivement en Normandie et en Bretagne, ou la décision de Tesla, en 2019, d'implanter une usine en Allemagne plutôt qu'en France, montrent que cette problématique peut conduire les industriels à renoncer à des projets. De même, la multiplication des recours peut retarder de plusieurs années les projets, même en l'absence de motif valable.

Cette complexité administrative et juridique est également abordée par **Hugh Bailey**, Directeur général de GE France, qui met en lumière les retards significatifs dans l'obtention des autorisations administratives pour les projets éoliens en mer, entravant ainsi le développement de cette filière. Malgré l'importance croissante des énergies renouvelables dans le mix énergétique, on observe ainsi un écart persistant entre les ambitions politiques et la réalité industrielle, exacerbant les incertitudes pour les investisseurs et entravant le développement des projets industriels.

Analyse 2 : Le manque de visibilité des industriels dans le développement de leurs projets

Par ailleurs, le poids des normes réglementaires et le manque de stabilité en la matière introduit une incertitude forte dans la planification des investissements industriels, entravant ainsi la visibilité à long terme nécessaire tant pour les investisseurs que pour les fournisseurs, qui sont souvent de plus petite taille et rencontrent des difficultés accrues pour investir. Cette incertitude constitue un obstacle majeur à la structuration des chaînes d'approvisionnement et des filières

industrielles, conduisant les investisseurs à ne pas investir ou à privilégier des alternatives au territoire français. Cette problématique soulève ainsi des enjeux de souveraineté et d'indépendance cruciaux.

Comme l'observe **Hugh Bailey**, cette absence de visibilité de long terme compromet la compétitivité industrielle française, en raison notamment du décalage entre le rythme des opérations industrielles et celui des réglementations. Réconcilier ces impératifs réglementaires avec les besoins des schémas industriels apparaît ainsi nécessaire.

Analyse 3 : La disponibilité, la puissance et le coût de l'énergie, déterminants dans les choix d'implantation

Charles Rodwell, député chargé de la mission « Renforcer notre attractivité pour financer la relance industrielle de la France », souligne le rôle déterminant du coût et de la disponibilité de l'énergie dans les décisions d'implantation industrielle. Deux enjeux clés émergent ici :

- D'une part, la nécessité de garantir un prix compétitif de l'électricité à long terme pour les industriels, notamment pour ceux qui consomment le plus d'énergie, objectifs qui sont inscrits dans l'accord conclu entre l'État et EDF pour assurer un prix de l'électricité compétitif tout en permettant d'investir dans notre capacité énergétique, qu'elle soit nucléaire ou renouvelable.

- D'autre part, assurer la disponibilité et la puissance électrique adéquates sur les sites industriels, les sites d'implantation et d'extension.

Ces enjeux nécessitent une concertation étroite entre les acteurs politiques et industriels afin de garantir les conditions favorables à l'implantation et à l'expansion des activités industrielles sur le territoire français.

2. Quels impacts ont ces grands investissements sur les territoires ?

Contexte

Face à la désindustrialisation, certaines villes, qui étaient autrefois des bastions de l'industrie, ont subi d'importants revers. La fermeture d'usines et la perte d'emplois ont eu des répercussions économiques et démographiques significatives. Toutefois, un renversement de tendance s'opère progressivement avec l'installation croissante de nombreux Français en dehors des grands ensembles urbains, ainsi que la réindustrialisation qui s'accompagne d'une redynamisation de ces territoires. Ce regain d'attractivité a été rendu possible grâce aux réformes évoquées précédemment, ainsi que par la politique d'ouverture internationale du Gouvernement envers les entreprises, conjuguée à la baisse des impôts de production, qui a également véhiculé un message fort. Mais au-delà de ces réformes menées au niveau national, il est également crucial de souligner l'engagement des maires, des présidents de Région et des industriels locaux qui se mobilisent pour réattirer des entreprises et de l'industrie sur l'ensemble du territoire français, comme l'a souligné **Gil Avérous**, Maire de Châteauroux et Président de l'association Villes de France.

Les villes moyennes, notamment, bénéficient d'un regain d'attractivité dans le cadre de la réindustrialisation. La question du foncier et de la limitation de l'artificialisation joue également un rôle crucial dans ce choix. L'objectif d'une urbanisation deux fois moins rapide d'ici 2030, dicté par la nécessité de réduire l'artificialisation des sols, représente un défi certain. Alors que de nombreuses métropoles accueillent peu favorablement les projets industriels, les villes moyennes offrent encore des opportunités d'implantation avec un foncier disponible et des prix abordables, tant pour les entreprises dans leur projet d'implantation que pour leurs collaborateurs qui recherchent un logement. Cependant, le plan ZAN (Zéro Artificialisation Nette) rend les terrains plus rares également pour ces villes moyennes,

les incitant ainsi à privilégier les projets les plus créateurs d'emplois et les plus bénéfiques sur le plan fiscal.

Une caractéristique distinctive de ces villes moyennes réside dans leur héritage industriel, qui a façonné une culture favorable à l'accueil de projets industriels et logistiques. Cette acceptabilité renforcée contraste avec les résistances souvent observées dans les métropoles, où la pression foncière est plus forte et où les préoccupations liées au logement dominant. De plus, la disponibilité d'une main-d'œuvre abondante et la concurrence moindre sur le marché de l'emploi constituent des atouts supplémentaires pour les entreprises souhaitant s'implanter dans ces territoires.

Analyse 1 : L'impact des investissements sur la revitalisation des bassins d'emplois – le cas d'Amazon

L'impact des investissements industriels dans la revitalisation des bassins d'emplois peut être notable, comme l'illustre **Frédéric Duval**, Directeur général, Amazon.fr. Actuellement,

Amazon a établi un réseau logistique de plus de 35 sites, créant plus de 20 000 emplois CDI sur le territoire français. Depuis 2010, Amazon a consacré plus de 20 milliards d'euros à ses activités françaises, contribuant significativement à l'économie locale.

Un exemple marquant de cet impact est celui la commune d'Augny près de Metz qui, après avoir connu une période difficile à la suite de la fermeture de son ancienne base aérienne et de la perte de près de 2 000 emplois, a réussi à revitaliser le bassin d'emploi local suite à l'implantation d'un centre de distribution d'Amazon. Ce site a permis de créer en une année 4 000 emplois directs, avec une priorité donnée aux publics éloignés de l'emploi puisque 76% des agents logistiques avaient été recrutés parmi des demandeurs d'emploi. L'ouverture du site Amazon d'Augny a contribué au financement des services publics et de la protection sociale, à hauteur de 54 millions d'euros dès sa première année d'activité. Outre les impôts locaux induits par le site, soit 2,5 millions d'euros, les emplois créés sont sources

de cotisations sociales et réduisent les dépenses.

Plus généralement, Amazon est le partenaire de 16 000 petites et moyennes entreprises françaises qui utilisent sa place de marché pour développer leur activité. 65% d'entre elles exportent à l'étranger par l'intermédiaire d'Amazon pour un montant total de plus de 750 millions d'euros en 2022, comme l'a souligné le directeur général **Frédéric Duval**.

Gil Avérous, Maire de Châteauroux et Président de l'association Villes de France, rappelle quant à lui que si l'attention est souvent portée sur les grands projets et les implantations d'envergure, le processus de réindustrialisation repose également sur la multitude d'entreprises existantes qui connaissent un développement soutenu. Un exemple concret de cette dynamique est observé avec le groupe Schmidt en Alsace, qui investit de manière substantielle et intègre de nouveaux marchés (investissement de 80 millions d'euros et création de 200 emplois). Ces initiatives de



taille moyenne illustrent l'impact que peuvent avoir les projets de plus petite envergure dans la réalisation des objectifs de réindustrialisation.

Analyse 2 : Des enjeux de recrutement et de compétences qui demeurent complexes

L'implantation de General Electric (GE) en France a également eu un impact significatif sur le paysage industriel français. Avec une présence établie depuis 130 ans et une activité déployée sur 15 sites à travers le territoire, le groupe contribue de manière significative à la création et au maintien de nombreux emplois, notamment à l'Ouest et à l'Est.

Hugh Bailey, Directeur général de GE France, souligne les défis importants rencontrés dans la dynamique de revitalisation des bassins d'emploi. Le cas de l'usine de Cherbourg illustre concrètement ces difficultés : le processus de recrutement de 700 personnes a nécessité cinq années, en raison du faible nombre de candidatures et de la proximité d'autres entreprises industrielles pourvoyeuses d'emplois. GE a donc largement employé des personnes sans qualifications et a recruté à l'étranger puis impatrié des personnes en France pour répondre aux besoins de l'usine.

Toujours concernant la nécessité de diversifier les recrutements, **Hugh Bailey** souligne également que seulement 23% de femmes travaillent dans le secteur de l'industrie, une proportion qui est encore plus faible dans les métiers purement industriels, alors même que l'industrie présente de nombreuses opportunités professionnelles. Il apparaît ainsi qu'un vaste réservoir de talents reste largement inexploité. Par ailleurs, la pyramide des âges au sein de l'industrie représente également un défi. La moyenne d'âge est ainsi de plus de 40 ans chez GE (10 000 salariés), un chiffre rendant compte de l'importance des enjeux de recrutement et de la nécessité d'attirer de nouveaux talents.

Analyse 3 : Un accompagnement perfectible et des rigidités persistantes pour les investisseurs

Les défis auxquels sont confrontés les investisseurs lors de leur installation vont au-delà des enjeux de recrutement. Tout d'abord, en termes d'accompagnement, **Charles Rodwell**, député, relève que celui-ci n'est pas uniforme pour tous les investisseurs. Un primo-investisseur étranger désirent s'implanter en France bénéficie d'un éventail complet de services de l'Etat et d'agences d'attractivité pour faciliter son installation, tandis qu'un entrepreneur français désireux de s'implanter dans une autre région, par exemple un acteur breton cherchant à s'installer en Alsace, n'a pas un accès privilégié à de tels services d'accompagnement.

Par ailleurs, les investisseurs peuvent également être confrontés à la complexité du millefeuille territorial et à la multiplicité d'interlocuteurs associée à un seul projet. Une fois la décision d'implantation en France prise, l'investisseur doit bien souvent entamer un processus complexe impliquant la rencontre avec divers acteurs locaux tels que le maire, le président d'agglomération, le président de Département et de Région, ainsi que les agences de développement à tous les niveaux territoriaux. D'autres organismes et instances sont souvent associés : Business France, Bpifrance, les Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les Direction départementale des territoires (DDT), les services des bâtiments de France, et parfois des services relevant du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère des Affaires étrangères.

Marc Lhermitte (EY) souligne ainsi la persistance de nombreux freins au niveau local. Du côté des territoires et des collectivités, de nombreuses barrières persistent, notamment liées au foncier, aux procédures administratives et à la sélection des projets, entravant la dynamique de réindustrialisation. Cependant, les industriels doivent également veiller à comprendre et intégrer les territoires parfois vulnérables, qui peuvent avoir des réticences face à certains projets d'investissements.

3. Les pistes de réformes

Lors du panel, plusieurs pistes de réformes et plusieurs recommandations ont été évoquées afin de renforcer l'attractivité de la France.

Recommandation sur la simplification administrative et l'allégement des contraintes

Une première série de recommandations relatives à la simplification administrative et à l'allégement des contraintes qui pèsent sur les investisseurs a été formulée par les intervenants.

Charles Rodwell recommande de s'inspirer des trois sources du succès des modèles de relance industrielle étrangers, comme l'*Inflation Reduction Act* américain : la sécurité juridique, l'accélération des démarches et la concentration des moyens.

1. Renforcer la stabilité des règles fiscales et réglementaires pour les porteurs de projets d'investissements

Marc Lhermitte (EY) insiste sur l'importance de maintenir une politique fiscale stable et prévisible afin de conserver notre compétitivité-coût. Il convient de rester vigilant quant aux effets potentiels des ajustements, tels que ceux liés à la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ou aux impôts de production.

Par ailleurs, la mise en place d'un « contrat d'implantation » permettrait de garantir la stabilité des règles fiscales et réglementaires tout au long du processus d'implantation. Cette approche aurait pour objectif d'instaurer un bouclier réglementaire pour les entreprises, assurant un environnement juridique stable et prévisible, et répondant ainsi aux problématiques de manque de visibilité rencontrées par les industriels. Une proposition appuyée par **Gil Avérous** (Villes de France) qui suggère de garantir aux porteurs de projet l'immutabilité de l'environnement fiscal pendant cinq ans. C'est

en ce sens que l'Association Ville de France promeut l'instauration d'un contrat fiscal entre l'État, les collectivités territoriales et les entreprises qui s'implantent ou se relocalisent.

Notons enfin que la rapidité et la simplicité d'exécution peut être améliorée, notamment dans l'accès au crédit d'impôt. En comparaison avec les États-Unis, où les normes sont plus simples, le processus d'obtention du crédit d'impôt en Europe est souvent plus complexe. Il apparaît ainsi pertinent de revoir et de simplifier les formalités administratives liées à ce dispositif.

2. Concentrer les moyens déployés sur une priorité : l'investissement industriel

La concentration des ressources sur une priorité, par opposition à la dispersion sur de nombreux projets (le « saupoudrage »), est essentielle pour maximiser l'impact des investissements. En se focalisant sur des projets spécifiques d'implantation, cette concentration des ressources permet de catalyser davantage d'investissements privés et d'accroître ainsi leur effet multiplicateur sur l'économie.

3. Accélérer les délais d'instruction des demandes d'implantation : les sites clés en main

Dans le cadre de la Loi Industrie verte, des mesures sont prises pour répondre aux critiques concernant les abus de droit et accélérer les délais d'instruction des demandes industrielles. **Gil Avérous** (Villes de France) revient sur la politique initiée en octobre 2022 visant à identifier 50 sites d'implantation clés en main, avec une réduction des délais d'étude à 9 mois pour faciliter l'installation des entreprises. Cette initiative vise à éliminer les retards dus à la duplication d'études environnementales et archéologiques. Ces sites clés en main répartis sur l'ensemble du territoire devraient, selon **Gil Avérous**, être attribués à des industries stratégiques d'intérêt national, leur permettant de bénéficier de procédures dérogatoires et d'éviter des obstacles.

4. Encadrer davantage le droit au recours pour limiter les abus : le système du double degré de juridiction

Le passage à un système de double juridiction, pour les recours dirigés contre des décisions en matière d'urbanisme et d'environnement, déjà en vigueur pour certains types de contentieux et dans de nombreux pays, permettrait de simplifier et accélérer les procédures de recours. Actuellement, en France n'importe quel recours est en principe sujet à trois niveaux de juridiction (1ère instance, appel, cassation), ce qui allonge significativement la durée globale des procédures juridictionnelles. La suppression d'un degré de juridiction a pourtant déjà été initiée dans certains domaines, notamment l'énergie. Dans le cadre de la loi sur les Energies Renouvelables, un encadrement plus strict des procédures juridictionnelles a ainsi été mise en place pour éviter les abus. Ces évolutions restent toutefois limitées à certains secteurs et de nombreux défis demeurent en la matière, comme le précisera le second panel (voir ci-dessous).

5. Accompagner l'implantation des entreprises par l'appui des agences

En France, l'accompagnement des investisseurs varie considérablement selon leur lieu d'implantation. Les investisseurs étrangers bénéficient généralement d'un soutien conséquent de la part des services de l'État et des agences d'attractivité pour faciliter leur implantation en France, accompagnement participant activement du renforcement de l'attractivité française ces dernières années. En revanche, les porteurs de projets français peuvent rencontrer des difficultés à accéder à un accompagnement similaire lorsqu'ils souhaitent étendre leurs activités vers d'autres régions. Pour remédier à cette disparité, **Charles Rodwell** propose d'offrir aux entrepreneurs français, cherchant à implanter ou à étendre leurs entreprises, un soutien équivalent à celui accordé aux investisseurs étrangers lors de leur installation en France.

6. Centraliser le pouvoir de décision au niveau du préfet de département

Le processus d'implantation industrielle requiert une série de validations à chaque étape, nécessitant l'implication d'une multitude d'interlocuteurs à toutes les échelles, ce qui constitue une contrainte particulièrement forte pour les industriels. Afin d'assurer une décision centralisée et cohérente sécurisant l'investisseur dans le projet d'implantation ou d'extension, **Gil Avérous** (Villes de France) propose de renforcer le rôle du préfet de département, qui deviendrait l'unique interlocuteur. En confiant la décision d'arbitrage au préfet de département, qui a une proximité certaine avec les réalités locales, il serait possible d'améliorer et d'accélérer le processus décisionnel.

Recommandations pour une stratégie globale d'attractivité qui active tous les leviers

La seconde série de recommandations évoquées durant le panel se concentre sur l'élaboration d'une stratégie d'attractivité globale, qui activerait simultanément tous les leviers disponibles : fiscalité, formation, énergie, innovation, etc.

1. Prendre en compte toute la chaîne de valeur pour un écosystème complet

Il est impératif d'examiner l'ensemble de la chaîne de valeur lors de l'évaluation de l'attractivité d'un écosystème. Le député **Charles Rodwell** rappelle que pour l'industriel, le calcul coût-bénéfice d'une implantation est souvent plus compétitif en France qu'ailleurs, principalement en raison de la proximité de 90 % des fournisseurs dans un rayon de 500 km. La relation entre l'entreprise et ses sous-traitants gagnerait à être au cœur de notre politique d'attractivité, notamment par le ciblage des sous-traitants prioritaires dans cette chaîne de valeur.



2. Agir sur le coût du travail qualifié

Le député **Charles Rodwell** revient également sur le sujet clé de la réduction du coût du travail qualifié, notamment dans les secteurs à forte intensité technologique. Une récente étude menée par Syntec-Ingénierie a révélé que ce coût reste un obstacle majeur à l'attraction de sièges sociaux ou d'activités industrielles de pointe. Des questions telles que le droit social, la propriété intellectuelle et la responsabilité du dirigeant sont également soulevées dans ce contexte, soulignant ainsi la complexité de la question et la nécessité d'y apporter des solutions. La réduction du coût du travail qualifié apparaît prioritaire.

3. Se positionner sur les enjeux de l'industrie de demain : énergie, innovation

Dans une perspective de long terme, il est impératif d'accélérer sur les nouveaux modes de production énergétique, notamment en valorisant les énergies compétitives et décarbonées telles que le nucléaire, l'éolien, le solaire et l'hydrogène. Toutefois, leur déploiement nécessite une anticipation et un investissement le

plus tôt possible pour adapter nos infrastructures, comme le souligne **Gil Avérous**, notamment en ce qui concerne le dimensionnement des réseaux électriques davantage adaptés au nucléaire qu'aux énergies renouvelables.

En parallèle, il est crucial de valoriser constamment notre potentiel d'innovation, en s'appuyant sur des initiatives telles que la French Tech et en mettant l'accent sur des domaines technologiques clés comme l'intelligence artificielle. La transition numérique doit être menée dans les entreprises de toute taille pour que l'économie dans son ensemble soit compétitive.

4. Activer le levier de l'éducation et de la formation :

Pour atteindre l'objectif national d'augmentation de la part de l'industrie dans le PIB français, l'éducation et la formation dans tous les territoires, en particulier les plus vulnérables, doivent être des axes prioritaires pour la compétitivité et la cohésion sociale de notre pays. La réforme de l'apprentissage et du lycée professionnel constitue une

étape importante dans l'amélioration de notre système de formation. De plus, une approche régionalisée de la formation s'avère pertinente, avec des objectifs clairs répondant aux besoins de la région confrontée aux tensions de recrutement. Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer les moyens alloués à l'éducation à la formation, de renforcer l'efficacité de la dépense publique déjà allouée à ces domaines, et de s'assurer de la bonne coordination de l'ensemble des acteurs au niveau territorial (Région, France Travail, universités, écoles, etc.).



Les objectifs de ce panel :

- Revenir sur les mesures de simplification mises en œuvre par la loi Industrie verte et sur les mesures additionnelles pouvant être envisagées pour soutenir les entreprises dans leurs projets, en lien avec la préparation d'un nouveau train de mesures de simplifications.
- Dresser un état des lieux des progrès réalisés depuis 10 ans et des difficultés rencontrées par les porteurs de projet en lien avec la multiplication des recours contentieux.
- Échanger sur les mesures à adopter pour renforcer la sécurité juridique des investissements.

Les panélistes :



Geoffroy Cailloux,

Chef du Service de l'Economie de Proximité
de la Direction générale des Entreprises



Sandrine Coquelard,

Directrice du département d'expertise juridique
de Business France et du programme "Welcome
to France"



Gauthier Martin,

Associé du département Droit public
du Cabinet Clifford Chance



Pierre Soler-Couteaux,

Avocat au Barreau de Strasbourg et Professeur
à l'Université de Strasbourg



1. Faire de la sécurité juridique un levier de l'attractivité française

Contexte :

La décision d'investissement dans le secteur industriel est un processus complexe influencé par plusieurs facteurs interconnectés. Outre les considérations financières, foncières et de formation, la sécurité juridique joue un rôle crucial dans la prise de décision, comme le souligne **Gauthier Martin**, Associé du département Droit public chez Clifford Chance. Ce dernier facteur revêt en effet une importance capitale pour les investisseurs, car il garantit la clarté et la prévisibilité du cadre juridique dans lequel ils opèrent. Le droit est donc un outil majeur pour influencer les décisions d'investissement à l'échelle internationale. Par sécurité juridique, on entend d'abord la qualité de la norme et sa stabilité. Mais la sécurité juridique suppose également de s'interroger sur la capacité des tiers à remettre en cause les projets par des recours contentieux.

En comparaison avec d'autres pays européens, la France se distingue par des

délais de recours plus longs, un formalisme des recours réduit, des frais de justice généralement limités pour les requérants et une acception plus large de l'intérêt à agir puisque les requérants n'ont pas à lier les arguments juridiques qu'ils défendent avec les intérêts qu'ils représentent. Ces caractéristiques peuvent favoriser les abus de droit et complexifier le processus décisionnel pour les investisseurs industriels. Les délais de recours sont ainsi dans notre pays plus longs qu'ailleurs en Europe, puisque le délai de droit commun est de deux mois en France contre 1 mois en Allemagne ou 6 semaines au Royaume-Uni. De plus, le formalisme des recours en France est particulièrement limité, ce qui les rend peu contraignants pour les requérants, même lorsqu'ils sont perdants, d'autant plus que les frais de justice qu'ils peuvent être condamnés à payer demeurent généralement limités.

Les intervenants ont examiné ces divers enjeux liés à la sécurité juridique dans le contexte des investissements industriels en France et identifié des pistes d'action pour favoriser un environnement réglementaire plus propice à l'attractivité de la France.

Analyse 1 : Le risque de dévoiement du droit au recours dans le contentieux des investissements industriels

Gauthier Martin (Clifford Chance) rappelle que le droit au recours est essentiel dans un Etat de droit, surtout quand il est dirigé contre les actes des autorités, mais que précisément, ce droit est trop essentiel pour qu'on le dévoie. Or, Gauthier Martin met en évidence le risque de dévoiement des recours, initialement conçus pour garantir un cadre juridique et légal stable mais parfois utilisés sans motif juridique valable et sans véritable intention d'obtenir l'annulation des actes attaqués. Ces recours peuvent en effet devenir des tribunes médiatiques pour ceux qui les initient. Bien que le nombre de succès de ces recours soit relativement faible, la simple existence du recours peut produire des effets très néfastes : ils peuvent rendre plus complexe la décision d'investir et de financement pour les prêteurs et provoquer des retards voire des annulations de projets. Certaines données semblent en attester. En France, le nombre de recours est particulièrement élevé, avec plus de 14 000 recours en matière d'urba

nisme et d'environnement en 2023, représentant environ 7 % du volume global des recours administratifs – ce contentieux étant au demeurant en augmentation ; + 12 % par rapport à 2019, + 4 % par rapport à 2021. Cette quantité est nettement supérieure à ce qui est observé dans d'autres pays européens, même ceux qui accordent une grande importance au droit au recours tels que l'Italie, où l'on dénombre environ 700 recours par an en matière d'urbanisme, ou le Royaume-Uni avec environ 200 recours par an dans le même domaine.

Cette inflation des recours pourrait être corrélée avec les difficultés rencontrées pour développer des projets industriels d'envergure, comme en témoigne la stagnation de la création d'usines de plus de 1000 emplois au cours des dernières années et les réticences d'entreprises à investir en France face à la perspective de « batailles judiciaires ». Les succès tels que les giga usines de batteries électriques dans les Hauts-de-France ne doivent dès lors pas occulter les difficultés qui peuvent exister ailleurs. En effet,

ces giga-factories sont généralement implantées dans des zones déjà industrialisées, bénéficiant ainsi d'une acceptabilité sociale accrue et étant moins sujettes aux recours. Elles ne doivent pas occulter la nécessité de traiter le problème global de sécurité juridique pour l'ensemble des projets industriels.

Sandrine Coquelard (Business France) souligne quant à elle l'intérêt de certaines mesures dissuasives appliquées dans d'autres pays, telles que des indemnités suffisamment importantes, pour limiter les recours abusifs. Cette approche constitue un levier pertinent pour favoriser un environnement juridique plus équilibré.

Analyse 2 : Les délais excessifs des autorisations administratives

Les délais excessifs des autorisations administratives dans les projets d'investissement industriel constituent un obstacle majeur à la mise en œuvre de nouvelles installations comme le rappelle **Sandrine Coquelard**. Un investisseur cherchant à implanter

une usine a un impératif : disposer d'un foncier industriel exempt de contentieux et prêt à l'emploi, favorisant ainsi un démarrage rapide des activités, ce que l'on pourrait qualifier d'implantation « plug and play ».

Certains projets d'investissement ont pu obtenir ces autorisations dans des délais remarquablement courts, parfois même inférieurs à 9 mois, grâce à un effort collectif déployé par les parties prenantes. Cette réussite, bien que possible, reste l'exception plutôt que la norme. Il est essentiel de généraliser cette approche collaborative à l'ensemble des projets industriels, afin de réduire les délais d'obtention des autorisations administratives et de promouvoir une meilleure réactivité dans le processus décisionnel.

Analyse 3 : La complexité de la norme, cause des retards

Se concentrer sur les contentieux apparaît nécessaire mais pas forcément suffisant : il faut aussi traiter les causes profondes du problème. Les litiges surviennent souvent en raison



de la complexité de la norme, des procédures d'instruction rigides, ainsi que des incertitudes entourant l'interprétation des règles d'urbanisme. L'incertitude favorise les recours juridiques. En effet, c'est souvent l'imperfection de la décision administrative qui donne prise aux contentieux.

Pierre Soler-Couteaux, professeur émérite à l'Université de Strasbourg et avocat, propose également d'analyser la dimension sociologique de l'administration. La complexité croissante de la réglementation se traduit par une spécialisation excessive des agents sur certains aspects de la norme et non son ensemble. Il constate que l'expertise des agents ne permet pas toujours de faire face à la complexité de la réglementation, ce qui peut entraîner des retards dans le traitement des dossiers par ces agents, respectueux du principe de précaution, mais aussi des erreurs dans leurs interprétations. Cette situation mettrait en lumière un problème de formation des agents administratifs.

2. Les pistes de réformes

Si des réformes législatives ont été entreprises et ont amélioré le cadre juridique, d'autres réformes restent à accomplir pour répondre aux nombreux défis en matière de sécurité juridique. La loi Industrie verte a été perçue comme une première étape vers la simplification dans le secteur industriel, préfigurant de potentielles mesures additionnelles à venir. Certains suggèrent d'explorer d'autres modèles étrangers pour trouver des pistes d'amélioration ou de s'inspirer d'autres contentieux existant, d'autres préconisent une refonte complète du modèle existant.

Lors du panel, plusieurs pistes de réformes et plusieurs recommandations ont été évoquées afin de renforcer la sécurité juridique des investissements et de contribuer ce faisant à l'attractivité de la France.

1. S'inspirer de la procédure d'admission préalable du Royaume-Uni

Selon les observations de **Gauthier Martin** (Clifford Chance), des solutions peuvent être envisagées pour maîtriser le flux contentieux, dont certaines ont déjà démontré leur efficacité à l'étranger. Au Royaume-Uni, une procédure d'admission préalable existe par exemple depuis longtemps. Cette procédure, applicable dès la première instance dans le contentieux de l'urbanisme et environnemental, conduit le juge, en quelques semaines, à examiner le bien-fondé du recours dont il est saisi, afin de déterminer si ce recours est suffisamment sérieux ou s'il doit être écarté. Cette procédure garantit ainsi que seuls les recours méritant une instruction complète soient retenus. Cette procédure est très efficace puisqu'en moyenne, seuls 25% des recours sont admis, ce qui limite ainsi le volume des litiges et permet aux juridictions de se concentrer sur les recours qui n'apparaissent pas dénués de sérieux.

Cette approche anglaise présente plusieurs avantages et pourrait être aisément transposée en France, moyennant certaines adaptations, sous la forme d'une procédure de jugement

accélééré au terme de laquelle le juge serait contraint de déterminer, dans un délai de quelques mois, si le recours est suffisamment sérieux pour faire l'objet d'une instruction complète. Une telle mesure serait assortie de toutes les garanties juridictionnelles nécessaires (contradictoire, audience publique, etc.), et ne porterait donc pas atteinte au droit au recours. Au demeurant, la procédure d'admission préalable applicable en Angleterre, pourtant différente sous certains aspects de celle ici imaginée, a fait ses preuves sans susciter de critiques de la part des instances européennes, telles que la Cour européenne des droits de l'Homme. Elle a notamment été examinée dans le cadre de la convention d'Aarhus, réputée pour son exigence en matière de normes environnementales, et n'a pas été jugé contraire à ces normes. Cela implique de remettre en question les méthodes traditionnelles et d'envisager des approches alternatives pour résoudre efficacement les problèmes de contentieux administratif.

2. S'inspirer du contentieux de l'urbanisme résidentiel pour le contentieux des investissements productifs

Toujours selon **Gauthier Martin**, le phénomène de l'inflation des recours dans le contentieux des investissements productifs n'est pas isolé et trouve des parallèles dans d'autres domaines juridiques, notamment dans le contentieux de l'urbanisme résidentiel. Ce dernier, contrairement à l'urbanisme commercial, a toutefois fait l'objet de plusieurs réformes pour limiter les abus, notamment en instaurant des délais contraignants pour rendre les jugements et réduire les recours.

L'expérience du contentieux de l'urbanisme, particulièrement innovant depuis les années 2010, offre également des pistes intéressantes à explorer. **Pierre Soler-Couteaux** souligne deux principales initiatives dans ce domaine :

Dans un premier temps, le législateur a cherché à encadrer l'intérêt pour agir, condition essentielle à l'ouverture d'un contentieux. Des critères temporels stricts ont été établis pour

les associations et les particuliers (notamment, pour un particulier, démontrer que le projet est de nature à porter directement atteinte aux conditions de jouissance ou d'utilisation de son bien).

Dans un second temps, le législateur a œuvré pour stabiliser rapidement l'objet et le périmètre du litige, afin de prévenir les procédures dilatoires. La règle de la cristallisation des moyens, qui limite l'introduction d'arguments nouveaux après un certain délai, et la fixation d'un délai de 10 mois pour le jugement, en sont des exemples concrets.

3. Un nouveau modèle juridique et contentieux fondé sur le SRADDET et un accompagnement accru

Selon **Pierre Soler-Couteaux**, un changement de paradigme doit être réalisé avec la conception d'un nouveau modèle de traitement des dossiers contentieux. Alors que le législateur explore déjà plusieurs axes de réforme, notamment à travers des initiatives telles que la loi Climat et Résilience et la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables, il apparaît nécessaire de réfléchir à un modèle plus homogène.

Dans le cadre de la loi Industrie verte, l'introduction d'objectifs de stratégie industrielle dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pourrait jouer un rôle central. En effet, le SRADDET doit fixer des objectifs de développement industriels et identifier les projets d'aménagement ou d'activités économiques qui sont d'intérêt général majeur et d'envergure régionale ou nationale pour lesquels la consommation foncière est mutualisée. Pour ces projets identifiés au niveau du SRADDET, un régime de dispense de l'étude d'impact pourrait être envisagé avec un minimum d'évaluation environnementale, un processus souvent chronophage et source d'incertitude pour les investisseurs.

Comme le rappelle **Geoffroy Cailoux** (Direction générale des Entreprises), cette réforme du SRADDET dans le cadre de la loi Industrie verte est une mesure prometteuse pour fa-

voriser la coordination entre les acteurs. Cette approche collaborative a montré son efficacité dans la revitalisation industrielle, en dépassant les blocages et en assurant des délais raisonnables pour les investisseurs rassurés par la sécurité d'une entente locale qui ne fera pas barrage.

Enfin, comme le souligne **Pierre Soler-Couteaux**, se focaliser uniquement sur le contentieux n'est pas suffisant. Il est impératif de prévoir des mesures d'accompagnement pour parvenir à une amélioration de la qualité des dossiers de demande d'autorisation, et pour assurer la mise à disposition des services instructeurs de moyens adaptés. À cet égard, une réflexion sur la conception d'un régime d'instruction et de délivrance des autorisations est nécessaire, mettant en œuvre des dispositifs tels qu'une autorisation unique et un pilotage centralisé pour garantir une sécurité juridique optimale et une accélération des procédures.

4. Redéfinir les contours de la participation du public

La participation du public constitue un élément essentiel dans l'évaluation des projets industriels, mais son organisation actuelle peut être optimisée. Actuellement, cette participation se déroule en deux phases distinctes : une concertation en amont et une enquête publique ou une procédure de participation par voie électronique en aval.

Le Conseil d'État a rappelé que la participation du public doit se faire à un stade où projet est défini de façon suffisamment précise. **Pierre Soler-Couteaux** recommande de fusionner la concertation et l'enquête publique : le porteur de projet fournirait alors un dossier sommaire décrivant les principales caractéristiques du projet, sujet à consultation. Cette démarche serait encadrée par un garant chargé de synthétiser les observations recueillies. Il serait également possible de supprimer la phase du recours gracieux, la remplaçant par une rencontre avec le public après la synthèse des observations. Dans cette optique, l'absence de participation à la consultation pourrait rendre irrecevable tout recours ultérieur. Comme

le rappelle **Gauthier Martin**, c'est d'ailleurs une règle en vigueur dans certains Etats européens.

Sandrine Coquelard (Business France) confirme également l'importance de la participation du public. Les initiatives telles que celles menées par la Commission nationale du débat public (CNDP) ont permis de gagner du temps dans le processus d'implantation des projets industriels. En organisant une consultation publique dès le début du projet et en permettant au porteur de projet de compléter son étude au fur et à mesure, ces commissions facilitent l'acceptabilité sociale du projet en fournissant des informations au public de manière progressive.



PANEL 2
sécurité juridique pour accélérer les investissements en France ?

Geoffroy Cailloux Chef du service de l'économie de proximité Direction générale des Entreprises	Sandrine Coquelard Directrice du département d'expertise juridique et du programme « Welcome to France » Business France	Pierre Soler-Couteaux Avocat au Barreau de Strasbourg Professeur à l'Université de Strasbourg	Gauthier Martin Associé Cabinet Clifford Chance	Nathalie Croisé Modératrice du panel Journaliste

#ReindustrialiserLaFrance

PANEL 2
Quelle sécurité juridique pour accélérer les investissements en France ?

Geoffroy Cailloux Chef du service de l'économie de proximité Direction générale des Entreprises	Sandrine Coquelard Directrice du département d'expertise juridique et du programme « Welcome to France » Business France	Pierre Soler-Couteaux Avocat au Barreau de Strasbourg Professeur à l'Université de Strasbourg	Gauthier Martin Associé Cabinet Clifford Chance	Nathalie Croisé Modératrice du panel Journaliste

#ReindustrialiserLaFrance

LE REGARD DE GUILLAUME POITRINAL

Co-fondateur de W02, ancien Président-directeur général d'Unibail-Rodamco, ancien co-président du Conseil de simplification

Citations clés :

« La réindustrialisation de la France passe par le fait de sortir de cette complexité administrative qui empêche, décourage et ralentit la production. »

« On est capable de diviser par deux le nombre de textes obligatoires et par deux le nombre d'autorités. Simplifier, y compris notre réponse écologique, c'est possible ! »

« Nous vivons dans un monde tendu entre l'idéalisme qui gagne du terrain et l'entreprise qui veut gagner de l'argent. Il faut, au milieu, un pouvoir public qui fasse la part des choses. »

À retenir :

- La complexité administrative, illustrée par la multiplicité des normes et des interlocuteurs, entrave, décourage et ralentit les processus industriels, contribuant ainsi au décrochage du PIB.
- Des délais plus courts pourraient permettre d'accélérer les processus administratifs et de favoriser la réindustrialisation.
- Il est nécessaire d'opérer une simplification drastique, avec pour objectif de diviser par deux le nombre de textes obligatoires et d'autorités administratives, afin de revenir à un fonctionnement plus rationnel et efficace.
- Selon Guillaume Poitrinal, le Président de la République joue un rôle déterminant dans cette entreprise de simplification administrative. Seul le Président serait en mesure de mener à bien un choc de simplification d'envergure.



Citations clés :

« La réindustrialisation de la France est une clé majeure pour renforcer notre capacité d'exportation et créer des écosystèmes industriels, favorisant ainsi l'attraction d'investissements étrangers supplémentaires et soutenant la transition vers une industrie verte. »

« La France doit continuer à se positionner en tant que porte d'entrée vers le marché européen à l'échelle mondiale, en travaillant sur des enjeux tels que la transition énergétique, la gestion foncière, l'attraction et la rétention des talents, et en renforçant la coopération européenne pour préserver son attractivité dans un contexte de mondialisation croissante. »

« La réindustrialisation de la France passe par des priorités stratégiques telles que la souveraineté et l'autonomie stratégique, notamment à travers des investissements publics dans des secteurs clés. »

« La réindustrialisation oui mais surtout la réindustrialisation verte ! »

Chiffres clés :

58 000

En 2022, plus de 1 725 décisions d'investissements ont été prises en France, générant plus de 58 000 emplois.

25 % Une réduction de l'impôt sur les sociétés, passant de 33% à 25% en cinq ans, a favorisé l'investissement international.

13 Mds

Cette année, des investissements totalisant 13 milliards d'euros ont été annoncés, permettant la création ou le maintien de près de 8000 emplois.

#1

La France occupe la première place en Europe dans l'accueil des projets industriels depuis quatre ans selon le baromètre EY.

75 % Les investissements industriels internationaux en France concernent principalement des villes de moins de 20 000 habitants, attirant ainsi 75% de ces investissements.

Les giga factories des Hauts-de-France créeront 10 000 emplois dans les trois prochaines années.

10 000



À retenir :

- La réindustrialisation apparaît comme un levier majeur pour renforcer l'attractivité de la France, en favorisant l'exportation, la création d'emplois et la souveraineté économique.
- Les investissements internationaux jouent un rôle crucial dans cette dynamique, contribuant à revitaliser les territoires et à renforcer l'attractivité industrielle de la France, notamment dans les secteurs stratégiques comme celui de l'industrie verte.
- Malgré les défis structurels et la complexité administrative, la France affiche des avancées notables en matière d'investissements et d'emplois créés, grâce notamment à des réformes fiscales et réglementaires et à une politique de soutien massif face aux crises, ce qui lui permet de maintenir son rang de leader européen en termes d'IDE.
- Parmi les enjeux prioritaires qui influencent la décision des investisseurs internationaux de choisir la France figurent : la transition énergétique, la disponibilité foncière, la gestion de l'eau et le développement des talents.
- Il est essentiel de travailler à l'échelle européenne pour renforcer l'attractivité de l'Europe, et d'en faire une plateforme attractive et compétitive sur la scène mondiale.
- Business France mobilise l'ensemble des partenaires de la Team France Invest pour accélérer et sécuriser les projets des investisseurs, identifier les financements, renseigner sur le foncier industriel disponible, connaître les écosystèmes.

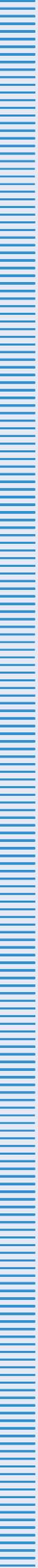


TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	2
Synthèse des recommandations.....	3
Édito.....	5
Panel I : Attractivité de la France : stop ou encore ?.....	6
1. Une politique d'attractivité au service de l'indépendance et de la sécurité économique de la France ?.....	7
2. Quels impacts ont ces grands investissements sur les territoires ?.....	8
3. Les pistes de réformes.....	10
Panel II : Quelle sécurité juridique pour accélérer les investissements en France ?....	14
1. Faire de la sécurité juridique un levier de l'attractivité française.....	15
2. Les pistes de réformes.....	17
Le regard de : Guillaume Poitrinal	20
<i>Cofondateur de WO2, ancien Président-directeur général d'Unibail-Rodamco, ancien co-président du Conseil de simplification</i>	
Le regard de : Laurent Saint-Martin.....	22
<i>Directeur général de Business France</i>	

Institut Choiseul

L'Institut Choiseul est un *think and do tank* indépendant et non partisan. Il se dédie au décryptage des grands enjeux économiques et à la fédération de la jeune génération économique.

Pour alimenter le débat public et incarner les dynamiques économiques en cours, l'Institut Choiseul produit des Notes Stratégiques, des études ponctuelles et des classements de jeunes leaders. Pour fédérer et animer ses communautés, il déploie des événements de haut-niveau mêlant networking convivial, témoignages d'experts et de praticiens et échanges sur des sujets de prospective, sur différents territoires et verticales économiques, en France, en Europe et en Afrique.

Au croisement de la communauté d'affaires et du cercle de réflexion, l'Institut Choiseul offre une plateforme aux décideurs économiques privés comme publics pour s'identifier mutuellement, se mettre en réseau, promouvoir leurs initiatives et réfléchir aux grandes tendances économiques de demain.

Clifford Chance

Présent à Paris depuis plus de 60 ans, Clifford Chance, cabinet international d'avocats d'affaires de référence, accompagne ses clients, entreprises françaises et internationales, institutions financières, entreprises publiques et autorités locales, sur l'ensemble des aspects juridiques de leurs opérations stratégiques en France et à l'international.

Reconnue pour ses expertises sectorielles et ses solutions innovantes, notre équipe de plus de 200 avocats dont une quarantaine d'associés, offre la combinaison unique d'une couverture internationale parfaitement intégrée (avec 33 bureaux répartis dans 22 pays) et de savoir-faire techniques et sectoriels d'excellence dans de nombreuses disciplines du Droit des affaires.

Cette Note ne peut être vendue.
Dépôt légal : avril 2024
ISBN : 978-2-4938-3919-0
Imprimé en France.
© Institut Choiseul 2024. Tous droits réservés.

INSTITUT
CHOISEUL

C L I F F O R D
C H A N C E

